



Terrain en zone 2Na peut-il devenir constructible?

Par **that**, le **27/04/2015** à **00:36**

Bonjour,rrnrnJe suis propriétaire depuis 2011 d'un terrain de 3.700 m² comprenant 3 parcelles dont une en zone 2NA. J'ai eu un certificat d'urbanisme en mars 2011 indiquant que cette parcelle était desservie en voirie, eau potable, assainissement et électricité. J'ai fait un courrier en 2013 demandant au maire un changement de zonage afin de rendre cette parcelle constructible, ce qui ne pouvait se faire avant une révision générale du P.O.S. Il se trouve que la commune est en train d'élaborer le P.L.U et je voudrais savoir quels arguments je pouvais avancer dans ma 2° lettre de demande de révision de zonage, la mairie m'ayant expliqué qu'il fallait généralement un intérêt général à cela.rnrnMerci d'avance

Par **talcoat**, le **27/04/2015** à **16:22**

Bonjour,rnIl s'agit d'une zone destinée à être urbanisée à terme, dans laquelle l'absence ou l'insuffisance d'équipement ne permet pas un aménagement immédiat.rnLa zone 2NA peut être urbanisée à l'occasion d'une modification du POS en PLU ou par la création d'une ZAC (zone d'aménagement concerté).rnIl faut donc vous intéresser à la phase d'élaboration du PLU, voir quels sont les partis d'aménagement et faire valoir éventuellement vos arguments au commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique.rnCordialement